

DEPARTEMENT  
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**  
**Séance du jeudi 09 novembre 2023**

<b>Date de la convocation</b> 30/10/2023 <b>Date d'affichage</b> 30/10/2023 <b>Membres :</b> <b>En Exercice :</b> 15 <b>Présents :</b> 14 <b>Votants :</b> 14	<i>L'an deux mille vingt-trois et le neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>  <b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE <b>Représenté(e)s :</b> <b>Excusé(e)s :</b> Thomas LAMOTTE <b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Laure CAMBOULAS
--	--

**Objet: Vente de bois - scierie du Fargal Montbazens - DE\_20231109\_001**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé par délibération n° DE\_20220407\_015 de vendre les parcelles B 1050, 1096 et 1097 à Me et M Stouff Antoine. Lors de la signature de l'acte chez le notaire une condition particulière a mentionné : "A titre de réserve de jouissance, il est ici précisé que la commune de ROUSSENNAC envisage de faire couper les peupliers par un professionnel, dans le cadre de cette coupe, l'éventuel bénéfice reviendra à la commune."

Après avoir démarché, plusieurs professionnels, Monsieur le Maire précise que Monsieur Laurent Gineste propriétaire de la scierie du Fargal désire faire l'acquisition de l'ensemble des peupliers présents sur ces parcelles et propose à la commune de Roussennac de les rémunérer à 1800€.

Le conseil municipal de Roussennac à l'unanimité

DECIDE

de vendre l'ensemble des arbres pour un montant de 1800€.

AUTORISE

Monsieur le Maire, à entreprendre les démarches pour réaliser la vente

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture  
le 11 novembre 2023  
et publication ou notification  
le 11 novembre 2023

Roussennac, le 11 novembre 2023.  
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance  
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire  
Sébastien CAYSSIALS



Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue  
Date de réception de l'AR: 11/11/2023  
012-211202064-20231109-DE\_20231109\_001-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

☎ : 05 65 63 70 68 - ☎ 09 60 44 37 94 - mél : roussennac.mairie@wanadoo.fr

